

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

Compte-rendu de la séance du 13 juin 2013 à la Pougé.

**Présents :** PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – LAURENT – FILEYSSANT – WEIMANN – SIMONET – VERGNAUD – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – CRESPIEN – GUIMBRETIERE – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – MERCIER – JUILLE – RICHARD – FOURNEL – LAINE – LABBE – FAYADAS – SANGRELET – MARGUERITAT – CHEYPE – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – CONCHON – ZANDVLIET – LAPORTE.

**Excusés :** LUINAUD – AUROY – PETITCOULAUD – ROUDIER – COLON – DESSEAUVE – DESLOGES – VALLAEYS – BELLOTI – DURANTON – DAGOIS – DENIS – JONCA – TANTY – MEAUME – TAGAND – MARTIN – BONNET – SUCHET – DEPARTUREAUX – AITA – FOURNRON – GRENOUILLET – JALLOT – BOUNAUD – TRONCHE – LARPIN – BARBE – DESAGNAT – LABAR – MAZEAUD – FRIC – BEAUX – TRUBINO – CHABREYRON.

## ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après remarques de Céline Fouchet, le compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 avril 2013 à Maisonnisses est validé à l'unanimité.

## PROJET DE CRECHE

En novembre 2009, dans le cadre des réflexions préalables à la signature du second «Contrat Enfance Jeunesse» avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le Conseil Général, un diagnostic territorial partagé concernant la petite enfance a été réalisé pour identifier les besoins et définir les préconisations.

En novembre 2011, la première action voyait le jour avec l'ouverture des « Petits Ciatons », service itinérant comprenant une halte-garderie et un relais assistantes maternelles.

Ce service rencontre un grand succès et permet de confirmer les données du diagnostic en ce qui concerne le besoin de places d'accueil régulier.

Le Conseil Général de la Creuse possède une grange en bon état et idéalement située derrière l'école desservie par un chemin bitumé à sens unique et sise à proximité du bourg. Une demande d'acquisition de cette grange est en cours.

Le projet élaboré vise à rénover cette grange afin d'y installer la micro-crèche ainsi que les espaces de travail du Relais Assistantes Maternelles et de la Halte-Garderie Itinérante. La rénovation de cette grange a été estimée à 344 000 euros.

Le plan de financement suivant avait été présenté au Conseil Communautaire afin de demander les subventions :

| Dépenses  |                     | Recettes        |                     |
|---|---------------------|-----------------|---------------------|
| Acquisition                                     | 23 000,00 €         | CAF             | 120 000,00 €        |
| Travaux   | 344 000,00 €        | DETR            | 174 320,00 €        |
| Maîtrise d'œuvre,<br>honoraires et frais divers | 68 800,00 €         | Conseil Général | 12 000,00 €         |
|   |                     | Autofinancement | 129 480,00 €        |
| <b>Total HT</b>                                 | <b>435 800,00 €</b> | <b>Total HT</b> | <b>435 800,00 €</b> |

M. Pacaud rappelle qu'il avait proposé que la commune d'Ahun achète la grange pour la remettre à disposition de la Ciate, ainsi que le terrain situé sur l'arrière (pour un projet de cantine, à plus long terme).

Jacky Guillon précise qu'il faudrait dans ce cas que la commune se prononce officiellement au plus vite, afin de ne bloquer le projet.

M. Pacaud indique que ce point pourra être évoqué lors du Conseil Municipal du 28 juin prochain.

**A ce jour, les financements sont acquis même si les accords de subventions n'ont pas été notifiés. Le Président propose de lancer l'opération dès maintenant (dépôt de permis de construire, lancement de la consultation), afin de rendre possible une ouverture pour septembre 2014. Le conseil communautaire valide ces propositions à l'unanimité.**

## **EQUIPEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

### **Le fonctionnement :**

Dès les premières étapes de travail qui ont permis la définition de cet équipement avec l'ensemble des partenaires (Ciate, mairie de Sardent, comité de pilotage du Contrat Educatif Local, associations bénéficiant du soutien de la Ciate pour la réalisation de leurs évènementiels), la mutualisation des moyens est apparue comme la meilleure réponse aux problématiques d'économie de fonctionnement d'un tel outil. Pour assurer sa gouvernance et favoriser la pérennité de cet outil, les partenaires souhaitent constituer un « collectif associatif ». Ce collectif sera ainsi la clé de voûte de la vie du site et de son développement.

### Inventaire non exhaustif des usages et des utilisateurs impliqués :

| ASSOCIATION                                  | ACTIVITES   | TEMPS UTILISATION   | ESPACE NECESSAIRE   |
|--|---|---|---|
| Théâtre'Enfant<br>Sardent                    | Théâtre   | -mardi soir<br>-mercredi matin<br>-vendredi soir<br>-samedi<br>-vacances scolaires<br>-festival escapade tous les 3 ans | → plateau pédagogique<br>→ espace de stockage<br>→ atelier construction<br>→ bureau<br>→ studio |
| Lez'Arts'Bos<br>Sardent                      | Cirque  | -samedi matin<br>-vacances scolaires  | → plateau pédagogique<br>→ espace de stockage   |
| Entrechats<br>Sardent                        | Danse   | -samedi de 10h à 19h<br>-spectacles fin d'année   | → plateau pédagogique<br>→ studio   |
| UCAL<br>Sardent                              | Foire Aux Huîtres   | -5 jours au mois de novembre<br>-3 animations dans l'année  | → tout l'espace disponible → connexion avec le chapiteau<br>→ cuisine et bloc sanitaire         |
| EPCL<br>Sardent                              | Trial   | -3 jours de trial en juin   | → tout l'espace disponible pour l'accueil et les repas<br>→ cuisine et bloc sanitaire           |
| Musique pour tous<br>Ahun                    | Musique   | -stage week-end et vacances scolaires<br>-présentations de fin d'année  | → plateau pédagogique<br>→ studio   |
| Dragon Noir<br>Ahun                          | Activités sportives (fitness, arts martiaux, babygym)       | -2 ou 3 rdv dans l'année<br>- spectacles fin d'année  | → tout l'espace disponible  |
| Le site de pratiques théâtrales<br>Janaillat | Danse-Théâtre-Chant   | -stages été et vacances scolaires<br>-présentations   | → tout l'espace disponible  |
| Le Chat Perplexe<br>Thauron                  | Compagnie professionnelle<br>Conte, théâtre, chant, musique | - répétition<br>- rencontres<br>- interventions écoles  | → plateau pédagogique<br>→ bureau<br>→ studio   |
| Les Amis de la Pierre de Masgot              | Activités découverte autour de la pierre                    | - interventions écoles  | → plateau pédagogique   |

Pour avancer sur la réalisation de ce projet, une projection des coûts de fonctionnement intégrant le personnel, l'alimentation et enfin la maintenance du site a été élaborée.

Pour accompagner cette aventure collective, la Ciate souhaite affecter une partie du temps de son personnel compétent à la fois pour la gestion et la coordination des multiples utilisations, que pour son développement (chargée de mission enfance-jeunesse-culture-tourisme et secrétaire).

L'association Théâtre'Enfant bénéficie du dispositif « emploi associatif » (financé par la Région Limousin et le Conseil Général de la Creuse) et mutualise ce poste avec deux autres associations, condition du maintien du financement. L'association propose dès la création du collectif associatif, de dédier ce temps

mutualisé (10h) à l'animation du collectif (programmation et suivi des réunions, animation de projets d'animations notamment autour de l'œuvre de Claude Chabrol,...).

D'autre part, la commune de Sardent dans le cadre d'une convention de partenariat, mettra gratuitement à disposition, son personnel communal afin de répondre aux besoins d'entretien du site (ménage mensuel, entretien des abords, petits travaux, approvisionnement de la chaudière bois).

Enfin, l'UCAL Sardentaise qui organise depuis 33 ans la foire aux huîtres et produits régionaux chaque 10 et 11 novembre, en accueillant environ 30 exposants et plus de 15 000 visiteurs, met en oeuvre des moyens logistiques très lourds et donc très coûteux : plusieurs chapiteaux pour couvrir une surface de 1700 m<sup>2</sup> avec un coût de l'ensemble des locations et des charges annexes de 35 000 €. La mise à disposition de cet équipement pour l'organisation de cette manifestation d'ampleur, lui permettrait d'envisager de ne louer qu'un chapiteau de 800 m<sup>2</sup>, et d'éviter ainsi la location d'autres petits chapiteaux annexes, d'équipements sanitaires, etc... Par ailleurs, l'aménagement des abords permettrait d'accueillir les visiteurs sur un site beaucoup plus agréable. Compte-tenu de ces éléments, l'UCAL s'est engagée à verser une location annuelle d'environ 10 000 € pour l'utilisation des installations de l'équipement culturel.

Les modalités de fonctionnement reposent donc sur cette mise en commun des ressources et des énergies locales. Les montants du budget de fonctionnement sont le reflet de ces coopérations.

#### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

| <b>Nature des dépenses</b> | <b>Montant</b>     | <b>Nature des recettes</b> | <b>Montant</b>     |
|----------------------------|--------------------|----------------------------|--------------------|
| Eau et assainissement      | 350,00 €           | Locations                  | 10 000,00 €        |
| Electricité                | 6 500,00 €         | Ciate                      | 5 050,00 €         |
| Granulés Bois              | 2 500,00 €         |                            |                    |
| Entretien annuel           | 1 000,00 €         |                            |                    |
| Maintenance                | 250,00 €           |                            |                    |
| Prime Assurances           | 1 000,00 €         |                            |                    |
| Télécommunications         | 800,00 €           |                            |                    |
| Fournitures                | 250,00 €           |                            |                    |
| Animation « collectif »    | 2 400,00 €         |                            |                    |
|                            |                    |                            |                    |
| <b>Total</b>               | <b>15 050,00 €</b> |                            | <b>15 050,00 €</b> |

Saskia Zandvielt demande si seule l'UCAL Sardentaise participera financièrement au fonctionnement.

Jacky Guillon explique que d'une façon générale, les associations du territoire ne paieront pas pour utiliser les locaux, elles n'en ont de toute façon pas les moyens. Ce qui justifie qu'il y ait participation de l'UCAL concernant la Foire aux Huîtres, c'est que c'est évènement est une foire commerciale. Par ailleurs, même en versant 10 000 euros par an à la Ciate, le diminuer les équipements à louer générera pour l'UCAL une économie de 5 000 euros.

Si des particuliers ou des sociétés souhaitent utiliser les locaux, ce sera possible moyennant une participation financière. Ces participations apporteront un complément de recettes au budget. Toutefois, cette activité de location n'est pas comptabilisée dans le budget car elle restera secondaire. Les animations et activités organisées par les associations dans les lieux resteront prioritaires.

M. Delprato demande où va se dérouler la foire aux huîtres durant la construction.

M. Gaillard précise que cette question a déjà été évoquée. Un autre terrain pourra accueillir la foire aux huîtres.

M. Bussière demande si une convention a été signée avec l'UCAL.

Jacky Guillon indique que pour le moment la convention n'a pas encore été signée. Le Président de l'UCAL a fait un courrier d'engagement.

M. Trunde souligne qu'un Président peut changer, et ne pas forcément respecter les engagements pris par son prédécesseur.

M. Gaillard rappelle que dans tous les cas, l'association sera gagnante à utiliser les locaux. Même si le Président change, il fera son calcul et verra bien l'intérêt d'utiliser l'équipement plutôt que de louer des chapiteaux supplémentaires.

Mme Labbé demande si l'ensemble des associations du territoire pourront utiliser les locaux, à titre gratuit.

Jacky Guillon répond qu'effectivement toutes les associations du territoire pourront bénéficier de l'équipement gratuitement. L'équipement n'est pas réservé aux associations de Sardent.

Jean-Claude Bussière demande en quoi consiste la ligne budgétaire « animation collectif ».

Jacky Guillon rappelle qu'est prévue la mise en place d'un collectif associatif pour assurer l'animation des lieux. Il est envisagé que la salariée permanente de l'association « Théâtre Enfant » actuellement mutualisée avec d'autres associations, puisse être plutôt mutualisée avec le collectif associatif. Il s'agit d'un contrat associatif aidé par la région limousin. Le reliquat est à prendre en charge par les associations qui l'emploient, au prorata du temps de travail consacré à chacune. Le montant prévu dans la ligne « animation collectif » vise à prendre en charge le reliquat correspondant au temps de travail que la salariée consacrerait au collectif.

## **L'investissement :**

Les recherches de financement sont toujours en cours concernant l'espace culturel de Sardent.

Pour mémoire, des financements du Conseil Régional et du Conseil Général sont acquis dans le cadre du contrat de pays.

D'autre part, un dossier a été déposé dans le cadre de l'appel à projet de la Région Limousin pour la création de bâtiments publics très performants énergétiquement. La réponse concernant ce financement devrait intervenir courant juillet.

Le Conseil Municipal de Sardent s'est prononcé en faveur d'une participation au financement, mais le montant n'a pas encore été validé.

Une demande de DETR avait été déposée l'an dernier et donné lieu à un courrier de promesse du précédent Préfet, mais il n'y avait pas d'arrêté de subvention.

Suite au conseil communautaire du 16 octobre 2012, une demande de subvention a été déposée dans le cadre du FEADER. Malheureusement les crédits sur ce fonds sont à ce jour épuisés.

Il est donc proposé de demander des compléments auprès de la DETR et du Conseil Général (sur des reliquats de la convention territoriale) afin de boucler le plan de financement.

Le nouveau plan de financement se décline ainsi de la manière suivante :

| <b>Dépenses totales</b>                 |                   | <b>Recettes totales</b>                                  |                     |
|---|-------------------|--|---------------------|
| <b>Travaux et maîtrise d'œuvre</b>      |                   | <b>Etat (DETR)</b>                                       | 407 050,00          |
| <b>Construction</b>                     | 779000,00         | <b>Région (convention territoriale)</b>                  | 65 643,60           |
| <b>Equipements complémentaires</b>      | 257000,00         | <b>Département (convention territoriale)</b>             | 164 109,00          |
| <b>Maîtrise d'œuvre et frais divers</b> | 127000,00         | <b>Conseil Général reliquats convention territoriale</b> | 88 000,00           |
|   |                   | <b>Région appel à projet efficacité énergétique</b>      | 116 600,00          |
|   |                   | <b>Commune de Sardent</b>                                | 69 087,00           |
|   |                   | <b>Autofinancement</b>                                   | 252 510,40          |
| <b>Total HT</b>                         | <b>1163000,00</b> | <b>Total HT</b>  | <b>1 163 000,00</b> |

Dans le cadre de l'instruction de la demande de DETR, la préfecture a sollicité la mission d'expertise économique et financière de la Direction Régionale des Finances Publiques du Limousin et de la Haute-Vienne pour évaluer les capacités de la Ciate à porter ce projet. Cette mission a émis un avis très favorable. Aujourd'hui donc, toutes les demandes de financements publics ont été effectuées mais certaines réponses sont encore en attente.

**Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le nouveau plan de financement et autorise le président à solliciter les subventions y afférentes.**

## **AVENANT AU CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE**

En fin d'année 2013, le Contrat de Rivière Gartempe fera l'objet d'un avenant.

Dans ce cadre, des modifications seront être apportées pour ajuster aux besoins des territoires les actions inscrites aux contrats. Les modifications possibles sont :

- Report d'une ou plusieurs actions
- Abandon d'une ou plusieurs actions
- Ajout d'une ou plusieurs actions
- Modification du coût d'une ou plusieurs actions

Concernant la Ciate, les modifications prévues sont les suivantes :

La commune de Saint-Eloi s'étant retiré de la CIATE, certaines actions qui devaient avoir lieu sur le secteur sont annulées (ou reprises par la CAGG).

L'étude sur les obstacles à l'écoulement (seuils de moulins, radiers de pont,...) de la CIATE a montré que les coûts prévus pour les aménagements de seuils lors de la signature des contrats ont été sous-estimés. Ainsi les coûts revus seront proposés dans l'avenant. Il est à noter que concernant les seuils, la prise en charge de la partie autofinancement (hors subvention) reste à définir.

Un second point qui sera proposé à l'avenant est le linéaire et le prix des clôtures. En effet ces derniers ont également été sous-estimés. Ainsi il sera proposé de passer de 5€ / mètre linéaire à 7€ / mètres linéaire et de réajuster le nombre de mètres linéaires.

Enfin, le coût des abreuvoirs fera l'objet d'un réajustement, pour être plus conforme aux prix observés lors des travaux déjà réalisés.

Le tableau présentant l'ensemble des modifications proposées (cf document joint) est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces modifications et autorise le Président à signer l'avenant au Contrat Milieux Aquatiques Vienne Amont à l'unanimité.**

## **AVENANT AU CONTRAT DE MILIEUX AQUATIQUES VIENNE AMONT**

En fin d'année 2013, le Contrat Milieux Aquatiques Vienne Amont fera l'objet d'un avenant.

Dans ce cadre, des modifications seront être apportées pour ajuster aux besoins des territoires les actions inscrites aux contrats. Les modifications possibles sont :

- Report d'une ou plusieurs actions
- Abandon d'une ou plusieurs actions
- Ajout d'une ou plusieurs actions
- Modification du coût d'une ou plusieurs actions

Concernant la Ciate, les modifications prévues sont les suivantes :

L'étude sur les obstacles à l'écoulement (seuils de moulins, radiers de pont,...) de la CIATE a montré que les coûts prévus pour les aménagements de seuils lors de la signature des contrats ont été sous-estimés. Ainsi les coûts revus seront proposés dans l'avenant. De plus, 3 autres seuils ont été étudiés mais n'étaient pas inscrits aux contrats, ils seront également proposés inscrits dans l'avenant. Il est à noter que concernant les seuils, la prise en charge de la partie autofinancement (hors subvention) reste à définir.

L'autre point qui sera proposé à l'avenant est le linéaire et le prix des clôtures. En effet ces derniers ont également été sous-estimés. Ainsi il sera proposé de passer de 5€ / mètre linéaire à 7€ / mètres linéaire et de réajuster le nombre de mètres linéaires.

Le tableau présentant l'ensemble des modifications proposées (cf document joint) est soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire valide l'ensemble de ces modifications et autorise le Président à signer l'avenant au Contrat Milieux Aquatiques Vienne Amont à l'unanimité.**

## **TRAVAUX DE RIVIERES 2013 : NOUVEAU PLANS DE FINANCEMENT ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Pour rappel, 3 contrats territoriaux sont en cours :

- sur la Creuse
- sur le Thaurion
- sur la Gartempe

### **CTMA Creuse et Affluents :**

Le contrat territorial Creuse et affluents prévoit des travaux sur le ruisseau de Fransèches, de Lardiller, de Vigeville, et la Creuse. Les communes concernées sont St Martial Le Mont, Saint Hilaire La Plaine et Pionnat.

Les travaux concernés sont les suivants :

- Pose de 12 abreuvoirs / passages à gué
- Pose de 3300 mL de clôtures
- Renaturation / protection des berges
- Etude seuil de St Martial Le Mont
- Indicateurs de suivi (analyses physico-chimiques et biologiques)

Le plan de financement correspondant est le suivant :

| dépenses                           |       | recettes         |        |
|------------------------------------|-------|------------------|--------|
| 12<br>Abreuvoirs/<br>passage à gué | 17100 | Agence de l'Eau  | 21826  |
| 3300 mL de                         | 19100 | Conseil Régional | 9445,5 |



|                      |      |                 |        |
|----------------------|------|-----------------|--------|
| clôtures             |      |                 |        |
| Protection de berges | 301  | Conseil Général | 3620   |
| Etude seuil          | 4366 | CC 4 Provinces  | 3607,3 |
| Indicateurs de suivi | 2785 | Autofinancement | 5153,2 |
| TOTAL : 43652        |      | TOTAL : 43652   |        |

**Le Conseil Communautaire valide le programme de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

**CTVA Thaurion :**

Le contrat territorial Vienne Amont prévoit en 2013 des travaux sur le ruisseau du Masfayon, la Gosne, la Leyrenne. Les communes concernées sont St Sulpice-les-Champs, St Georges-la-Pouge, Banize et Janaillat.

Les travaux concernés sont les suivants :

- 14 Abreuvoirs/ passages à gué
- 4820 mL de clôtures
- Protection de berges
- 200 mL de plantation de ripisylve

Le plan de financement correspondant est le suivant :

| dépenses                     |       | recettes         |       |
|------------------------------|-------|------------------|-------|
| 14 Abreuvoirs/ passage à gué | 22800 | Agence de l'Eau  | 28600 |
| 4820 mL de clôtures          | 32100 | Conseil Régional | 11440 |
| Protection de berges         | 1400  | Conseil Général  | 5580  |
| 200 mL Plantation ripisylve  | 900   | Autofinancement  | 11580 |
| TOTAL : 57200                |       | TOTAL : 57200    |       |

**Le Conseil Communautaire valide le programme de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

**CR Gartempe :**

Le contrat de rivière Gartempe prévoit des travaux sur le ruisseau de la Chassoule. Les communes concernées sont Maisonnisses et Sardent.

Les travaux concernés sont les suivants :

- 12 Abreuvoirs/ passages à gué
- 2570 mL Clôtures

Le plan de financement correspondant est le suivant :

| dépenses                         |       | recettes         |       |
|----------------------------------|-------|------------------|-------|
| 12 Abreuvoirs/<br>passages à gué | 18000 | Agence de l'Eau  | 17135 |
|                                  |       | Conseil Régional | 6854  |
| 2570 mL de<br>clôtures           | 16270 | Conseil Général  | 3427  |
|                                  |       | Autofinancement  | 6854  |
| TOTAL : 34270                    |       | TOTAL : 34270    |       |

**Le Conseil Communautaire valide le programme de travaux ainsi que le plan de financement à l'unanimité, et autorise le Président à déposer les demandes de subventions y afférentes.**

Le montant total des travaux de rivières pour 2013 est de 135 122 euros. Il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la consultation pour le montant proposé et à signer les pièces afférentes aux marchés à l'unanimité.**

#### **PETIT PATRIMOINE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA REHABILITATION DES SITES 2013**

Les éléments de patrimoine à rénover pour l'année 2013 sont les suivants :

- La fontaine et la croix au bourg de Saint Yrieix les Bois
- La bascule et la cabane de pesage dans le bourg de Maisonnisses

Il est proposé de lancer une consultation pour la réalisation de ces travaux, pour un montant total de 25000 euros.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à lancer la consultation pour le montant proposé et à signer les pièces afférentes aux marchés à l'unanimité.**

#### **FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES**

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales consiste à prélever une partie des ressources des intercommunalités ou communes les plus riches, pour la reverser aux intercommunalités les moins favorisées. La Ciate fait partie des territoires éligibles à ce fonds.

L'attribution revenant à chaque ensemble intercommunal est répartie entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient

d'intégration fiscale, puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes.

Par dérogation, l'attribution peut être répartie selon les modalités suivantes :

1° Soit, par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prise avant le 30 juin de l'année de répartition, à la majorité des deux tiers, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale, puis entre les communes membres en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l' EPCI et de l'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI ainsi que, à titre complémentaire, d'autres critères de ressources ou de charges qui peuvent être choisis par le conseil de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ces modalités ne peuvent avoir pour effet de minorer de plus de 20 % l'attribution d'une commune membre par rapport à la répartition de droit commun ;

2° Soit par délibération du conseil de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre statuant à l'unanimité, prise avant le 30 juin de l'année de répartition.

**Le montant prévisionnel du fonds attribué au territoire ainsi que la répartition de droit commun est présenté au Conseil Communautaire (voir tableau). A noter que le montant du FPIC est en augmentation. Le Conseil Communautaire valide la répartition de droit commun à l'unanimité.**

## **CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE TITULARISATION**

Pour la mise en place du dispositif de titularisation conformément au rapport voté en mars dernier, il est proposé de passer une convention avec le centre de gestion. Dans le cadre de cette convention, le centre de gestion gère l'ensemble de la procédure. Cette convention ne donne pas lieu au paiement d'une rémunération.

**Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention avec le centre de gestion à l'unanimité.**

## **AVENANT AU PRIG**

Les aides prévues dans le cadre du programme Habiter Mieux ont été revues à la hausse (de 1600 à 3000 euros).

En outre, ces aides peuvent être étendues aux propriétaires bailleurs sous réserve de la signature d'un avenant au PRIG qui nous lie à l'ANAH et à la Région. Ainsi, la Ciate s'engagerait à abonder ces dossiers à hauteur de 300 euros (comme pour les propriétaires occupants) et à assurer l'instruction des dossiers

Environ trois dossiers pourraient être montés par an, ce qui correspond à une dépense prévisionnelle de 900 euros.

**Le Conseil Communautaire valide la proposition d'avenant au PRIG et autorise le Président à signer cet avenant par 37 avis favorables et 1 abstention.**

## LOGEMENT DE CHAVANAT

Pour mémoire, la commune de Chavanat a sollicité le Communauté de Communes de la CIATE pour réaliser la maîtrise d'ouvrage concernant la réhabilitation de l'étage de la Mairie de Chavanat comprenant un logement ainsi que l'ancienne salle du Conseil Municipal et l'ancienne bibliothèque.

Afin de rénover le logement existant et de créer un second logement, il convient de changer l'usage d'une partie de l'immeuble (ancienne salle du Conseil Municipal). Le projet envisage une restructuration de l'ensemble de l'étage pour en faire un logement locatif de type 2 de 56m<sup>2</sup> et un second logement de type 3 de 87m<sup>2</sup>.

Le plan de financement est le suivant :

| DEPENSES                                   |                   | RECETTES            |                   |
|--|-------------------|---------------------|-------------------|
| Nature                                     | Montant (euros)   | Nature              | Montant (euros)   |
| Travaux                                    | 143 000,00        | DETR 35% T2         | 21 756,00         |
| Maîtrise d'œuvre, honoraires, frais divers | 25 000            | DETR 35% T3         | 37 044,00         |
| Total H.T.                                 | 168 000,00        | Auto-financement    | 128 792,16        |
| TVA 19,6% (37%)                            | 12 183,36         |                     |                   |
| T.V.A. 7% (63%)                            | 7 408,80          |                     |                   |
| <b>TOTAL T.T.C.</b>                        | <b>187 592,16</b> | <b>TOTAL T.T.C.</b> | <b>187 592,16</b> |

Les financements sont à ce jour acquis sur cette opération.

Ce projet s'inscrit en parallèle d'un projet de travaux d'accessibilité du RDC du bâtiment porté par la Commune. Afin de coordonner les projets de travaux et les différents prestataires susceptibles d'intervenir sur le chantier, un groupement de commande a été créé avec la commune de Chavanat. La Ciате est le coordonnateur du groupement. Cette opération sera lancée prochainement (lancement de la consultation et dépôt du permis de construire).

## MAISON DE SANTE

M. Guillon informe le Conseil Communautaire qu'une réunion avec l'ARS et les médecins d'Ahun a eu lieu dans la semaine.

L'objectif était de convaincre les médecins de s'associer au projet, même s'ils ne souhaitent pas entrer dans la maison de santé. Leur adhésion au projet, à travers la mise en place d'un pôle de santé, permettrait de pouvoir bénéficier des financements prévus (financements acquis dans le cadre de la convention territoriale du pays) pour la rénovation de la maison de santé. En effet, malgré les négociations avec l'ARS et la Région, il n'est pas possible de déroger au cahier des charges prévu pour les maisons de santé (2 médecins, 1 cabinet infirmier, 1 kiné) et d'obtenir le financement.

Le Directeur Régional de l'ARS, M. Calmette (rencontré lors d'un déjeuner de travail organisé en mars), a proposé qu'une rencontre soit à nouveau organisée avec les médecins, car de nouvelles incitations financières sont mises en place (majoration des visites pour les médecins membres d'une maison ou d'un pôle de santé).

Lors de la réunion avec les médecins, ceux-ci se sont montrés intéressés par les incitations financières et se sont engagés à retravailler sur le projet de santé. Rendez vous a été pris pour septembre pour une présentation de ce projet. Si ce projet est validé par l'ARS et la région, il pourrait peut-être permettre de débloquer enfin les crédits prévus pour les travaux de la maison de santé.

M. Giraldin souligne qu'il faut que les médecins prévoient d'accueillir des stagiaires, car c'est ce qui permettra de faire venir des jeunes.

Patrick Aubert demande ce qu'il en est de l'idée de salarier un médecin, qui avait été évoquée précédemment.

Agnès Zeppa indique que cette solution a été évoquée lors du rdv avec M. Calmette. Il n'écarte pas cette possibilité, mais la considère comme une solution de dernier recours.

Michel Conchon souligne que pour les médecins de l'hôpital, c'est une punition d'être affecté dans la Creuse. Ce sera donc très difficile de trouver des médecins, quel que le statut proposé.

Céline Fouchet rappelle que pour 100 étudiants sortants de l'école de médecine, seuls 7 s'installent. Elle rappelle que lors d'un précédent Conseil Communautaire il avait été décidé de rénover le bâtiment sur fonds propres, sans les financements de partenaires. C'est un risque à prendre.

Saskia Zandvielt évoque la possibilité d'essayer de trouver des médecins en Hollande.

Jacky Guillon indique que suite à la réunion de septembre prévue avec les médecins, un point d'information sera à nouveau présenté au Conseil Communautaire et qu'il appartiendra à celui-ci de prendre une décision sur les suites à donner au projet.

## **RENOUVELLEMENT TECHNICIEN SPANC**

Le Conseil Communautaire a créé un second poste de technicien pour le SPANC en 2008. Ce poste sera vacant au 4 septembre 2013. Il est proposé au Conseil Communautaire de charger le président d'effectuer la déclaration de création d'emploi pour un poste de technicien auprès du centre de gestion de la Creuse prévoyant un appel à candidature et une embauche au 6 septembre 2013.

Dans le cas où le poste ne pourrait être pourvu dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire en CDD à 35 heures, pour une durée d'un peu moins de 10 mois, du 5 septembre 2013 au 30 juin 2014. La rémunération sera afférente à l'indice brut 336 majoré 318 pendant toute la durée du contrat.

### **Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité.**

M. Simonet s'étonne que certains aient le droit de refuser le contrôle, comme il a vu le cas sur sa commune.

Agnès Zeppa explique qu'on ne peut rentrer chez les gens sans leur consentement donc certains refusent le contrôle même si théoriquement ils n'en ont pas le droit. Les personnes qui ont refusé le contrôle recevront une première relance puis une seconde. S'ils refusent toujours le contrôle, ils devront payer 2 fois le prix du contrôle à titre d'amende.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE NATURA 2000 POUR L'ENTRETIEN D'UNE LANDE A THAURON**

Le sentier d'interprétation des gorges du Thaurion, réalisé l'an dernier, chemine en bordure d'une lande d'environ 0,6 ha. Il est proposé de demander une subvention pour l'entretien de cette lande sur les années 2013 et 2014.

L'entretien consiste en la fauche des fougères (2 passages par an). La Ciate s'engage à assurer cet entretien selon le cahier des charges de Natura 2000 et à effectuer l'avance de trésorerie. Le coût prévisionnel est de 2439,84€. La subvention demandée est de 50% du montant hors taxes par le FEADER + 50% du montant hors taxes par l'Etat + remboursement de la TVA par l'Etat. »

Le Conseil approuve le projet de Contrat Natura 2000 sur la parcelle cadastrée "Section F, parcelle n°84" pour l'application de la mesure A32304R (ex AFH004) "Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts" dont le cahier des charges a été approuvé.

**Le Conseil accepte à l'unanimité la prise en charge de l'avance financière pour l'entretien, en 2013 et 2014, de 0,57 ha de lande sèche à bruyère, consistant en deux fauches des fougères dans l'été lorsque les frondes seront les plus développées. Cette dépense, de l'ordre de 2439,84 €, devrait faire l'objet d'un remboursement une fois la demande de paiement de la subvention sollicitée auprès du service instructeur (DDT). Le plan de remboursement est le suivant sous réserve des budgets disponibles : 50% du montant hors taxes par le FEADER + 50% du montant hors taxes par l'Etat + remboursement de la TVA par l'Etat.**

## **ETANG DU DONZEIL**

Jacky Guillon rappelle que la fédération de pêche de la Creuse s'était engagée à acheter l'étang du Donzeil. Toutefois, cette acquisition est subordonnée à la vente par la fédération de pêche d'un ensemble d'étangs (le domaine neuf) lui appartenant. Il y a des personnes intéressées mais l'affaire n'est pas encore conclue, ce qui fait prendre du retard au projet d'acquisition de l'étang du Donzeil.

M. Simonet indique qu'il y a un acheteur privé intéressé, et que le propriétaire ne va pas attendre la fédération de pêche pour vendre son étang. Il y a un risque important que cet étang soit privatisé.

## **INFOS DIVERSES**

Michel Conchon informe les présents que la commune a loué l'étang de Mareilles afin de l'ouvrir au public.

M. Guillon informe le Conseil Communautaire que la Ciate aura 20 ans cette année. Un travail est en cours afin de publier un bilan des actions réalisées à cette occasion.

M. Brignoli rappelle que la Ciate a été créée il y a 20 ans à Sous-Parsat.

**Fait à Ahun, le 31 juillet 2013,**



**Le Président,  
Jacky Guillon**